

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT SAVOIE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT N° 2015-04-30-DEL-06 Séance du jeudi 30 avril 2015
Nombre de Membres Afférents au Conseil : 11 En exercice : 10 Membres présents : 07 Nombre de pouvoirs : 02 Date de convocation 23/04/2015 Date d'affichage 07/05/2015	L'an deux mil quinze et le trente avril à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BIENASSIS, Maire. Secrétaire de séance : T. AO Présents (10) : T. AO, B. BIENASSIS, L. BOCCHINO, I. CAVALLO, G. CERUTTI, E. CHARRIER, X. DELAPORTE, C. ERROUET, R. FONSECA, S. SAULE Absents (0) : / Absents excusés (0) : / Pouvoirs (0) : / Quorum (6) : atteint

Référence : 9. Autres domaines de compétences - 9.5 Voeux et motions

Objet de la délibération :

Motion contre le Grand Marché Transatlantique avec les Etats-Unis (TAFTA) et Accord économique et commercial avec le Canada (AECG)

Considérant que le Grand Marché Transatlantique pourrait être une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde avec le risque de régressions sociales, environnementales, culturelles et politiques majeures,

Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la Commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu de la part de tous les Etats membres pour négocier, d'une part avec les Etats-Unis et d'autre part avec le Canada des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats-Unis (TAFTA) et le Canada (AECG), allant au delà des accords de l'OMC,

Considérant que ces projets de Grand Marché Transatlantique visent le démantèlement des droits de douane, entre autres dans le secteur agricole, et la suppression des « barrières non tarifaires », ce qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités, sachant que les Etats-Unis sont en dehors de tous les cadres réglementaires internationaux existants : ils refusent d'appliquer les principes de la convention sur le travail de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs règlements sont donc, dans la plupart des cas, moins protecteurs que ceux de l'Europe ce qui entraînerait inéluctablement un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, environnementales et culturelles,

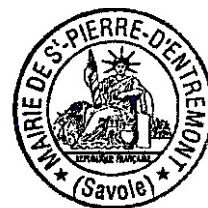
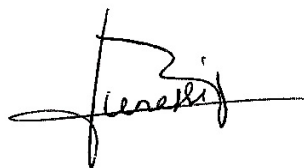
Considérant que ces accords pourraient être le moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales notamment à travers le mécanisme d'arbitrage privé « Etat / entreprise »,

Considérant que ces projets affecteraient notre politique communale, menaçant notre projet de cuisine locale en produits de proximité dans l'école communale, ayant des conséquences néfastes évidentes sur les achats de fournitures et de produits dans les marchés et commerces de la commune, en ayant pour effet un dumping de la production locale et une remise en cause de notre engagement à favoriser les circuits courts et locaux,

Les élus au Conseil Municipal, à l'unanimité,

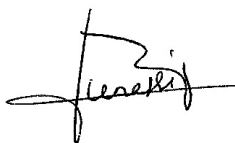
- Rappelent leur attachement à la notion de services public et de biens essentiels pour l'humanité (eau, nourriture de base, logement, énergie, éducation, santé, culture), qui ne peuvent pas faire l'objet d'une approche marchande et qui par conséquent doivent être préservés d'accord ne permettant pas leur protection publique de la logique de marché,
- Demandent un moratoire sur les négociations sur le Grand Marché Transatlantique (TAFTA) et que l'Accord Economique et Commercial Global (AECG) et la diffusion publique et immédiate de tous les textes relatifs à leurs négociations,
- Souhaitent l'ouverture d'un débat national sur ces partenariats, impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales et associatives et des populations,
- Refusent toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- Se déclarent, hors la prise en compte de ces demandes, hors Grand Marché Transatlantique (TAFTA) et hors Accord Economique et Commercial Global avec le Canada (AECG).

Pour copie conforme, à SAINT PIERRE D'ENTREMONT, le 30 avril 2015



Brigitte BIENASSIS, maire

**Certifiée exécutoire la présente délibération
transmise le 9 mai 2015 à la Préfecture de la Savoie**



Brigitte BIENASSIS, Maire